



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**HUITIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EEEOA**

Rapport Final

Abidjan, le 10 décembre 2013

LISTE DES ACRONYMES

AAE	Accord d'Achat d'Energie
AfD	Agence Française de Développement
ADC	Accord de Développement Conjoint
ARREC	Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CCMO	Comité Conjoint de Mise en Œuvre de Projet
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CIC/EEEOA	Centre d'Information et de Coordination de l'EEEOA
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CI-Energies	Société des Energies de Côte-d'Ivoire
CLSG	Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire - Liberia - Sierra Leone – Guinée
CTE	Comité Technique et d'Exploitation
ECG	Electricity Company of Ghana
EdG	Electricité de Guinée
EDM-SA	Energie du Mali
EAGB	Empresa Publica de Electricidad e Agua de Guine Bissau
EEEOA	Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
GRIDCo	Ghana Grid Company
AID	Association Internationale pour le Développement
KEPCO	Korean Electricity Power Corporation
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LEC	Liberia Electricity Corporation
NAWEC	National Water and Electricity Company Ltd of Gambia
NPA	National Power Authority of Sierra Leone
NEPAD-IPPF	Fonds Spécial du Mécanisme de Financement de la Préparation des Projets d'Infrastructure du NEPAD
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PHCN	Power Holding Company of Nigeria Plc
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UPDU	Unité de Préparation et de Développement des Projets
PPIAF	Public Private Infrastructure Advisory Facility
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SOGEM	Société de Gestion d'Energie de Manantali
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina
SOS	Société à Objectif Spécifique
TCN	Transmission Company of Nigeria
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOP	Unité de Mise en Œuvre du Projet
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
VRA	Volta River Authority

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétariat Général du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) a, en collaboration avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire et la Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES), tenu la huitième session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA au Golf Hôtel d'Abidjan, le 10 décembre 2013.
2. La réunion était, entre autres, consacrée à l'examen et à l'adoption du rapport de la 7^{ème} session de l'Assemblée Générale, du rapport d'activités du Secrétaire Général et des recommandations de la 22^{ème} réunion ordinaire du Conseil Exécutif ainsi que celle de la 4^{ème} réunion extraordinaire du Conseil Exécutif.
3. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre du Pétrole et de l'Energie de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Adama Toungara.

II. PARTICIPANTS

4. Les Directeurs Généraux et/ou les représentants des Directeurs Généraux des sociétés membres de l'EEEOA ci-après ont pris part à cette session:
 - Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), Bénin
 - Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL), Burkina Faso
 - Société des Energies de Côte-d'Ivoire (CI-ENERGIES), Côte-d'Ivoire
 - Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), Côte-d'Ivoire
 - Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC), Niger
 - National Water and Electricity Company Limited (NAWEC), Gambie
 - Volta River Authority (VRA), Ghana
 - Energie du Mali-SA (EDM-SA), Mali
 - Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC), Sénégal
 - Communauté Électrique du Bénin (CEB), Bénin
 - Compagnie Energie Electrique de Togo (CEET), Togo
 - Ghana Grid Company (GRIDCo), Ghana
 - Electricity Company of Ghana (ECG), Ghana
 - CENIT Energy Limited, Ghana.
5. La multinationale chinoise ZTE a pris part à cette réunion.
6. La liste des participants est jointe en Annexe A du présent rapport.
7. L'Assemblée Générale a, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclaré que le nombre de participants est conforme aux stipulations de la Convention portant création de l'EEEOA et que par conséquent l'Assemblée Générale peut valablement siéger et délibérer.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

8. La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions suivantes:
 - i. Mr Amidou Traoré, Directeur Général de la Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES);
 - ii. Ing. Amadou Diallo, Secrétaire Général de l'EEEOA;
 - iii. Ing. Olusola Akinniranye, Président du Conseil Exécutif de l'EEEOA;
 - iv. Mr Adama Toungara, Ministre du Pétrole et de l'Energie de la République de Côte d'Ivoire.

9. Dans son discours d'ouverture, le Ministre du Pétrole et de l'Energie de Côte d'Ivoire a souhaité la bienvenue à tous les participants à la 8^{ème} session de l'Assemblée Générale. Il a rappelé les deux missions de l'EEEOA qui consistent essentiellement à développer les échanges transfrontaliers d'énergie électrique et à établir un marché de l'électricité dans la sous-région. Le Ministre a cité les nombreux projets intégrateurs d'interconnexion impliquant la Côte d'Ivoire au nombre desquels se trouve l'interconnexion électrique CLSG dont la mise en œuvre est garantie par un Traité signé par les quatre Etats bénéficiaires du projet. Par ailleurs, il a souligné les efforts entrepris par le gouvernement ivoirien en vue d'accroître la capacité de son parc de production d'électricité qui doit passer de 1521 MW à 4000 MW de puissance installée à fin 2020 avec les projets ABATTA, SONGONTE pour la production thermique, SOUBRE et 3 autres sites en aval de SOUBRE pour la production hydroélectrique. Enfin, il a félicité le Secrétariat Général de l'EEEOA pour le travail accompli et l'a encouragé à maintenir le même dynamisme jusqu'à la création du marché régional d'électricité de la CEDEAO.

IV. RESULTATS DES TRAVAUX

10. La huitième session de l'Assemblée Générale a été présidée par son Président, Ing.Olusola Akinniranye.
11. L'ordre du jour ci-dessous a été adopté :
- a. Examen et adoption du rapport de la 7^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA;
 - b. Examen et adoption des états financiers 2012 de l'EEEOA ;
 - c. Examen et adoption du Règlement Financier révisé de l'EEEOA ;
 - d. Examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Général de l'EEEOA pour la période allant de novembre 2012 à novembre 2013 ;
 - e. Désignation de trois (3) nouveaux membres tournants au sein du Conseil Exécutif de l'EEEOA ;
 - f. Examen et adoption des recommandations de la 4^{ème} réunion extraordinaire et de la 22^{ème} réunion ordinaire du Conseil Exécutif ;
 - g. Examen et adoption des Décisions de l'Assemblée Générale ;
 - h. Divers ;
 - i. Signature des Décisions de l'Assemblée Générale.

Point A: Examen et adoption du rapport de la 7^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA

12. Après examen et amendements, le rapport de la 7^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Abuja le 2 novembre 2012 a été adopté à l'unanimité.

Point B: Examen et adoption des Etats Financiers 2012 de l'EEEOA

13. A l'issue d'une brève introduction, le représentant de l'auditeur externe PricewaterhouseCoopers a présenté le rapport relatif aux états financiers de l'année 2012.
14. L'Assemblée Générale a, après examen, adopté à l'unanimité le rapport 2012 de l'auditeur externe PricewaterhouseCoopers.

Point C: Examen et adoption du Règlement Financier Révisé de l'EEEOA

15. Le Président du Comité des Finances (CF), M. Edwin M. GBEKOR, a présenté le Règlement Financier révisé de l'EEEOA.

16. Dans sa présentation, il a expliqué les raisons de la révision de ce Règlement qui sont essentiellement dues à l'évolution des standards ainsi qu'à la nécessité d'y adapter le document existant mais aussi et surtout d'y consacrer les meilleures pratiques telles que celles en cours dans les Organisations Internationales similaires. Il a également énuméré les différentes parties dudit Règlement.
17. L'Assemblée Générale a noté que c'est dans un souci de bonne gouvernance que ce document fondamental a été revu et mis à jour. Aussi, elle a félicité le Comité des Finances (CF) et adopté le Règlement Financier révisé de l'EEEOA.

Point D: Examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Général de l'EEEOA

18. Le Secrétaire Général a présenté son rapport d'activités qui couvre la période de Novembre 2012 à Novembre 2013. Dans sa présentation, le Secrétaire Général a remercié l'Assemblée Générale pour le soutien constant qu'il apporte à l'Institution. Il a, également, rappelé l'appui des Partenaires Techniques et Financiers à l'EEEOA. Il a, par ailleurs, fait le point sur les activités réalisées et les résultats obtenus en matière de mobilisation des ressources pour les investissements, de coordination et du suivi de la mise en œuvre des projets prioritaires, de préparation du marché régional de l'électricité, de coopération avec les sociétés membres, les Organisations régionales et internationales, ainsi que de la gestion administrative et financière du Secrétariat Général.
19. L'Assemblée Générale a noté avec satisfaction les progrès réalisés et les capacités développées par l'Institution surtout dans le domaine de la mobilisation des ressources pour le financement de la préparation et la réalisation des projets d'interconnexion et de production d'énergie.
20. L'Assemblée Générale a noté avec satisfaction le recrutement du personnel clé du CIC.
21. L'Assemblée Générale s'est félicitée de l'accompagnement que le Secrétariat apporte à certaines sociétés membres notamment EDG, EDM-SA, NPA et NAWEC.
22. L'Assemblée Générale a pris note des activités entreprises par le Secrétariat dans le cadre de la coopération avec d'autres Institutions ayant en partage les mêmes domaines d'intérêt.
23. L'Assemblée Générale a noté avec satisfaction les résultats accomplis dans la préparation des instruments de gestion de l'Institution notamment l'élaboration et l'adoption de la Charte de l'Audit interne, le Plan de Gestion des Risques, le Plan de Reprise d'Activités après Sinistre, la révision du Règlement Financier et du Manuel de Comptabilité et des Finances.
24. L'Assemblée Générale s'est félicitée des résultats présentés dans le rapport de l'Auditeur externe qui indique que les Etats financiers du Secrétariat Général donnent une image fidèle de la situation financière de l'Institution et que sa performance financière et ses flux de trésorerie au cours de la période de l'Audit sont conformes aux normes internationales de comptabilité du secteur public (IPSAS).
25. L'Assemblée Générale a félicité le Secrétaire Général pour la qualité des résultats obtenus et l'a encouragé à poursuivre avec le même dynamisme ses efforts pour maintenir les progrès accomplis. L'Assemblée Générale a, enfin, adopté à l'unanimité le rapport d'activités du Secrétaire Général.

Point E: Désignation de trois (3) nouveaux membres tournants au sein du Conseil Exécutif de l'EEEOA

26. Le Secrétaire Général a expliqué la méthode et le fondement relatifs à la désignation de nouveaux membres tournants au Conseil Exécutif de l'EEEOA.

27. Il a également porté à la connaissance de l'Assemblée Générale que lors de la 6^{ème} Assemblée Générale qui s'est tenue à Lomé en octobre 2011, CEET, EDM-SA et ECG ont été élus par Décision WAPP/41/DEC.28/10/11 aux postes du Conseil Exécutif par les membres de l'EEEOA pour un mandat non renouvelable de deux ans devant prendre fin à l'Assemblée Générale de l'EEEOA prévue pour l'année 2013.
28. L'Assemblée Générale a noté que conformément à l'article 5.3 de la Convention d'Etablissement de l'EEEOA et en raison de l'expiration des mandats d'EDM-SA, de la CEET et d'ECG, le Secrétariat Général de l'EEEOA a envoyé en septembre 2013 des courriers à la Société Nigérienne d'Electricité (NIGEELEC), National Power Utility (NPA) et à Ghana Grid Company Limited (GRIDCo) afin de leur proposer de siéger au Conseil Exécutif pour la période allant de décembre 2013 à novembre 2015. Les dites sociétés désignées ont expressément accepté cette proposition.
29. L'Assemblée Générale a, après examen, entériné la désignation par le Conseil Exécutif de NIGEELEC, NPA et GRIDCo en tant que membres tournants du Conseil Exécutif de l'EEEOA de décembre 2013 à novembre 2015.

Point F: Examen et adoption des recommandations de la 4^{ème} réunion extraordinaire et de la 22^{ème} réunion ordinaire du Conseil Exécutif

30. Le Secrétaire Général de l'EEEOA a présenté les recommandations suivantes de la 4^{ème} réunion extraordinaire et des 21^{ème} et 22^{ème} réunions ordinaires du Conseil Exécutif, pour examen et adoption par l'Assemblée Générale :
- ⇒ **Recommandation N°1** à l'Assemblée Générale de l'EEEOA en vue de l'adoption du Règlement Financier révisé de l'EEEOA.
 - ⇒ **Recommandation N°2** à l'Assemblée Générale de l'EEEOA relative à l'adoption du Rapport d'Activités du Secrétaire Général de l'EEEOA.
 - ⇒ **Recommandation N°3** à l'Assemblée Générale de l'EEEOA relative à la désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif pour la période de décembre 2013 à novembre 2015.
 - ⇒ **Recommandation N°4** à l'Assemblée Générale de l'EEEOA en vue de l'adoption du rapport de l'auditeur interne sur les états financiers de l'année 2012.
31. Les recommandations ont été examinées et adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Point G: Divers

32. L'Assemblée Générale a évoqué la question liée au lieu d'organisation de la 9^{ème} session prévue en 2014.
33. L'Assemblée Générale a pris acte de la volonté de la SONABEL d'organiser la 9^{ème} session à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2014. La SONABEL confirmera son engagement dans les mois qui suivent. L'Assemblée Générale a remercié et félicité la SONABEL pour cet engagement.

Point H: Examen et adoption des Décisions de l'Assemblée Générale

34. Au terme des travaux, l'Assemblée Générale a pris les Décisions suivantes ci-jointes à l'Annexe B :

- ⇒ **Décision EEEOA/51/DEC.10/12/13** portant adoption du Règlement Financier révisé l'EEEOA ;
- ⇒ **Décision EEEOA/52/DEC.10/12/13** portant adoption du Rapport d'Activités du Secrétaire Général de l'EEEOA ;
- ⇒ **Décision EEEOA/53/DEC.10/12/13** portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil exécutif pour la période de décembre 2013 à novembre 2015 ;
- ⇒ **Décision EEEOA/54/DEC.10/12/13** portant adoption du rapport de l'Auditeur externe sur les Etats financiers de l'année 2012.
35. L'Assemblée Générale a félicité le Secrétaire Général de l'EEEOA pour les progrès réalisés et les résultats obtenus au cours de la période considérée.
36. L'Assemblée Générale a également exprimé ses remerciements au Directeur Général de la Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) ainsi qu'à son personnel pour sa participation effective aux travaux des différents Comités et au soutien logistique à l'organisation des réunions.

Adopté à Niamey, le 22 mai 2015

Le Président,



Engr. Olusola.O. AKINNIRANYE

MOTION DE REMERCIEMENTS

LA REUNION DE LA HUITIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAINE, TENUE A ABIDJAN, LE 10 DECEMBRE 2013 EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE AU PEUPLE, AU GOUVERNEMENT IVOIRIENS ET EN PARTICULIER A SON EXCELLENCE **ALLASSANE OUATTARA**, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE POUR LA CHALEUREUSE HOSPITALITE DONT ELLE A ETE L'OBJET DURANT SON SEJOUR.

ANNEXE A

LISTE DES PARTICIPANTS



8^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EEEOA

8TH SESSION OF WAPP GENERAL ASSEMBLY Abidjan, 10 décembre 2013 / 10 December 2013

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

NO	NAME	TITLE	TELEPHONE MOBILE FAX	EMAIL
1.	Eng. Dr. J. O. MAKOJU	Honorary Person	Tél. +2348053143108	jomakoju@yahoo.com
2.	Engr. Olusola O. AKINNIRANYE	CEO/TCN / WAPP Chairman	Tel : +234 80 33 08 26 19 Mob. : +234 80 36 78 91 74	solaakinniranye@yahoo.com
3.	Djibril SALIFOU	Directeur Général/CEB	Tel.: +228 22 21 57 95 Mob. : +228 90 82 52 20 Fax: +228 22 21 37 64	dg@cebnet.org dsalifou@cebnet.org
4.	Amidou TRAORE	DG/CI - ENERGIES	Tel.: +225 20 20 62 01 Fax: +225 20 33 26 82	atraore@cinergies.ci
5.	Bile G. TANOE	Directeur du Patrimoine/ CI - ENERGIES	Tel.: +225 20 20 62 64 Mob. : +225 57 10 09 57 Fax: +225 20 20 62 75	gtanoe@hotmail.com btanoe@cinergies.ci
6.	Tiécoura B. VANIE	Conseiller du DG/CI - ENERGIES	Tel.: +225 20 20 63 31 Mob. : +225 07 90 95 22 Fax: +225 20 33 26 82	mvanie@cinergies.ci mvanie@hotmail.com
7.	Gnandé DJETELI	Directeur Général/CEET	Tél. : +228 22 21 37 74 Mob. : +228 90 02 19 96 Fax : +228 22 21 64 98	gджетели@yahoo.fr
8.	Zacharie M. HOUNKPATIN	Directeur Général/SBEE	Tel : +229 21 31 68 77 Mob. : +229 94 56 00 00 Fax : +229- 21 31 50 28	zachmar1954@yahoo.fr
9.	Halid ALHASSANE	DG/NIGELEC	Tel.: +227 20 72 38 70 Mob. : +227 96 70 66 30 Fax: +227 20 72 32 88	halidalhassane@yahoo.fr
10.	Bakary DIOP	Directeur des Etudes Générales/Senelec	Tel : +221 33 83 93 049 Mob. +221- 77 56 90 830	bakary.diop@senelec.sn

NO	NAME	TITLE	TELEPHONE MOBILE FAX	EMAIL
11.	Djibril Mailele	NIGELEC	Tel.: +227 20 72 38 70 Fax: +227 20 72 32 88	djibril.mailele@hoc.ca
12.	Liman Gamadadi	NIGELEC	Tel.: +227 20 72 38 70 Fax: +227 20 72 32 88	lgamadadi@yahoo.fr
13.	Justin KONAN	CIE	Tél : +225 21 23 35 69 Mobile : +225 05 99 80 15 Fax : +225 21 23 33 28	jkonan@cie.ci
14.	Nani JUWARA	NAWEC	Tel.: +220 43 76 109 Mob. : +220 99 67 228 Fax: +220 43 75 990	njuwara@hotmail.com njuwara@nawec.gm
15.	Mahamadoun GUINDO	Directeur Général Adjoint Technique, EDM-SA	Mob. : +223 66 75 07 10	mguindo@edm-sa.com.ml
16.	Mrs. Eunice Biritwum	Chief Executive Officer/ CENIT Energy Limited	Tel.: +233 (0) 303 309180 Fax: +233 (0) 303 309185	ebiritwum@cenitenergy.com
17.	Isoyor KUBITI	Special Assistant to the Chief Executive/ GRIDCo	Tel : +233-302-7011185	isoyor.kubiti@gridcogh.com
18.	Samuel AMPEM-ASARE	ECG		ampemas4000@yahoo.co.uk
19.	Ing. Kirk KOFFI	CEO/ VRA	Tél. : +233 302 666 037 Mob. : +233 244 326 564 Fax : +233 302 664 705	kirk.koffi@vra.com
20.	Edwin GBEKOR	VRA	Tél. : +233 302 666 037 Mob. : +233 544 331 194 Fax : +233 302 664 705	edwingbekor@vra.com

NO	NAME	TITLE	TELEPHONE MOBILE FAX	EMAIL
----	------	-------	----------------------------	-------

	Amadou DIALLO	Secrétaire Général WAPP	Tel: +229 21 37 41 95 +229 21 37 71 44 Fax: +229 21 37 41 96 +229 21 37 71 43	adiallo@ecowapp.org
21.	Momodou NJIE	D/PIPES WAPP	Tel: +229 21 37 41 95 +229 21 37 71 44 Fax: +229 21 37 41 96 +229 21 37 71 43	maknjie@ecowapp.org
22.	Babatunde ADEYEMO	D/ICC WAPP	Tel: +229 21 37 41 95 Mob. : +229 97 22 07 57 Fax : +229 21 37 71 43	badeyemo@ecowapp.org
23.	Baba JARJUSEY	DAF WAPP	Tel: +229 21 37 41 95 +229 21 37 71 44 Fax: +229 21 37 41 96 +229 21 37 71 43	bjarjusey@ecowapp.org
24.	Karamoko Alpha BARRY	Conseiller Juridique WAPP	Tel: +229 21 37 41 95 +229 21 37 71 44 Fax: +229 21 37 41 96 Mob. : +229 96 92 35 61	karamokoalpha@hotmail.com

ANNEXE B

DECISIONS



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**HUITIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/51/DEC.10/12/13 PORTANT ADOPTION DU
REGLEMENT FINANCIER REVISE DE L'EEEOA**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1, 4, 5, 6, 7, 11, 12 et 26 ;

CONSIDERANT le Règlement Financier de l'EEEOA en date de septembre 2006, notamment en ses Articles 1, et 2 ;

VU le rapport final de la 5^{ème} Réunion du Comité des Finances (CF) tenue à Cotonou du 28 au 30 janvier 2013.

CONSIDERANT la Résolution EEEOA/137/RES.12/03/13 de la 4^{ème} Réunion extraordinaire du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 12 mars 2013, portant adoption du Règlement Financier Révisé de l'EEEOA.

DECIDE:

- Article 1:** Le Règlement financier révisé de l'EEEOA est adopté.
- Article 2 :** La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3 :** Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Fait à Abidjan, le 10 décembre 2012

Le Président



Engr. Olusola O. AKINNIRANYE



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**HUITIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/52/DEC.10/12/13 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT
D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL DE L'EEEOA**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat Général de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1,4, 5, 6, 7, 14 et 26 ;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/117/RES.04/10/12 de la 18^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 4 octobre 2011, portant adoption du Programme de Travail et Budget 2013 de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/151/RES.9/12/13 de la 22^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue à Abidjan le 9 décembre 2013, portant adoption du Rapport d'activités du Secrétaire Général.

DECIDE:

- Article 1 :** Le Rapport d'activités du Secrétaire Général couvrant la période de novembre 2012 à novembre 2013 est adopté.
- Article 2 :** La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3 :** Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Fait à Abidjan, le 10 décembre 2012

Le Président



Engr. Olusola O. AKINNIRANYE



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**HUITIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/53/DEC.10/12/13 PORTANT DESIGNATION DE TROIS
MEMBRES TOURNANTS AU SEIN DU CONSEIL EXECUTIF POUR LA
PERIODE DE DECEMBRE 2013 A NOVEMBRE 2015**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1, 4, 5 et 26 ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/01/DEC.06/07/06 de la 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 6 juillet 2006 relative à la composition de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/26/DEC.29/10/09 de la 4^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Accra le 29 octobre 2009 relative à l'augmentation du nombre des membres et à la création de sièges permanents au sein du Conseil Exécutif ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/41/DEC.28/10/11 de la 6^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue le 28 octobre 2011 à Lomé portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif pour la période d'octobre 2011 à octobre 2013 ;

CONSIDERANT la Résolution EEEOA/154/RES.9/12/13 de la 22^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue à Abidjan le 9 décembre 2013, portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif pour la période de décembre 2013 à novembre 2015.

DECIDE :

Article 1 : Les trois (3) membres tournants du Conseil Exécutif pour la période de décembre 2013 à novembre 2015 sont :

- 1) La Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) : *Alhassane HALID*
- 2) Ghana Grid Company Limited (GRIDCo) : *William AMUNA*
- 3) National Power Authority (NPA): *Ahmed Zubairu KALOKO*

Article 2 : La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution.

Fait à Abidjan, le 10 décembre 2012

Le Président


Engr. Olusola O. AKINNIRANYE



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**HUITIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/54/DEC.10/12/13 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE
L'AUDITEUR INTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2012**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1, 5, 6, 7, 11, 12,14, 15 et 26 ;

CONSIDERANT le Règlement Financier de l'EEEOA de Septembre 2006, notamment en ses articles 1, 3 et 4;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/09/RES.27/04/07 de la 3^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue le 27 Avril 2007 à Cotonou, adoptant les Termes de Référence pour le recrutement d'un Auditeur externe ;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/42/RES.30/10/08 de la 7^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue le 30 octobre 2008 à Cotonou, relative au recrutement du cabinet PriceWaterhouseCoopers comme Auditeur externe de l'EEEOA ;

CONSIDERANT le Rapport sur les états financiers de l'EEEOA pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 présenté par le cabinet Price WaterhouseCoopers ;

VU le rapport final de la 9^{ème} Réunion du Comité des Finances (CF) tenue à Cotonou le 10 octobre 2013,

DECIDE :

- Article 1 :** Le rapport sur les états financiers de l'EEEOA de l'année 2012 préparé par l'auditeur externe PriceWaterhouseCoopers est adopté.
- Article 2 :** La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3 :** Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution.

Fait à Abidjan, le 10 décembre 2012

Le Président


Engr. Olusola O. AKINNIRANYE